

REGLEMENT DES CONCOURS
FATON «JUNIOR» & «SENIOR»
ORGANISE PAR
LES EDITIONS FATON

Article 1 : Présentation

Les Éditions Faton - 25 rue Berbisey, 21000 Dijon - organisent à compter du 31 août 2015 deux concours sans obligation d'achat. Les présents concours sont ouverts :

1 - Le concours dit « Junior », aux enfants âgés de 7 ans à 15 ans au plus à la date de clôture.

2 - Le concours dit « Sénior », aux personnes âgées d'au moins 15 ans le 31 août 2015.

Néanmoins, il est expressément spécifié que les familles des collaborateurs, des membres du personnel des Editions Faton et personnes ayant participé à son élaboration ne peuvent en aucun cas participer au présent concours et ce, de manière directe ou indirecte.

Article 2 : Durée

Les concours se dérouleront du 31 août au 30 novembre 2015. Toutefois, les Éditions Faton pourront sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait, suspendre, proroger, modifier ou mettre fin aux présents concours.

Article 3 : Déroulement

Pour participer aux concours, les participants devront exclusivement se connecter sur le site des Editions Faton www.faton.fr - onglet : *Concours Faton « Junior »* ou *Concours Faton « Sénior »* en confirmant leur catégorie d'âge et répondre aux 15 questions après avoir indiqué leur nom, prénom, année de naissance, adresse postale et électronique. Les réponses seront enregistrées sur le site Internet des Editions Faton. Il sera procédé, pour chacun des concours après leur date de clôture, à un tirage au sort par huissier parmi les participants qui auront répondu correctement aux questionnaires.

Il ne sera admis au tirage au sort qu'un seul envoi par participant (mêmes nom, prénom, adresse postale et e-mail). Tous les réponses incomplètes seront exclues du présent concours.

Article 4 : Désignation des gagnants

Trois gagnants par concours seront tirés au sort parmi les participants qui auront répondu correctement aux 15 questions.

Article 5 : Dotation

Les concours "Faton Junior" et « Faton Sénior» sont dotés chacun de 3 tablettes numériques : iPad mini 2 Wi-Fi 16 Go, de la marque Apple.

Les 6 gagnants seront avisés, par courriel, des lots qu'ils auront gagnés à ce concours et ne pourront en aucun cas demander de contrepartie financière en lieu et place de ces lots.

Article 6 : Autorisations

Les gagnants et leurs représentants autorisent expressément les Éditions Faton à utiliser leur nom, prénom, voix et image à des fins professionnelles et commerciales sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Les participants autorisent les Éditions Faton ainsi que ses partenaires sur la présente opération à utiliser les informations recueillies sur chaque participant en vue de la constitution d'un fichier commercial.

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse suivante : Éditions Faton - 1 rue des Artisans - BP 90 - 21803 Quetigny Cedex.

Article 7 : Responsabilité

Les Éditions Faton ne pourront en aucun cas être tenus responsables de la non délivrance des lots, de leur non-conformité avec ce qui avait été présenté, de leur annulation ainsi que de tous dommages dont ils pourraient être la cause directe ou indirecte vis-à-vis des gagnants ou de tout tiers.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé à la SCP Soulard-de-Fournoux, huissiers de justice, 2 rue Amiral Roussin 21000 Dijon, auprès de laquelle il pourra être obtenu sur simple demande par courriel ou à défaut par courrier.